

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL

Présents : Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire

Mmes et Ms Jean-Yves HEDON, Sylvie SCHREIBER, Richard BENISTANT, Jean-Michel BERTHET, Annie DELPON, Dominique CANOT, Annie CLUZEL, Adjointe

Mmes et Mrs Charles GUILLON, Guy VIGNAND, Nadine THEVENOT, Claude BREUIL, Angélica DA COSTA, Coco ODIMBA, Virginie BERTHELON, Sébastien CARRON, Manon TURTSCHI, Jacques CHEVAT, Charlotte DEMENTHON, Bernard MEYRAND, Marie-Christine ROZIER, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Marie-Hélène DESCHAMPS à Sylvie SCHREIBER

Hocine BENGRAIT à Claude BREUIL

Daniel PONCY à Annie CLUZEL

Pierre ROUX à Jean-Michel BERTHET

Abderrahmane SEDDIKI à Bernard MEYRAND

Philippe RODRIGUEZ à Charlotte DEMENTHON

Absente :

Anaïs BOUTTEMY

Secrétaire de séance :

Manon TURTSCHI

Ordre du jour :

État des décisions prises selon l'article 2122-22 du CGCT du 11 décembre 2023 au 13 février 2024

date	Objet	Attributaire	Montant
22/01	Accord-cadre travaux extension et la maintenance du système de vidéoprotection urbain de la ville	Ent. INFRACITY – Villeurbanne 69	210 000€ HT
30/01	Tarifs snacking spectacle Subtroopers du 3/02		Sandwich : 4€ Barre chocolatée : 2€
30/01	Préemption sur cession d'un bail commercial sur locaux	SAS VAL' Déco – 3 bd de Verdun	14 000€
08/02	Marché mission maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la requalification de la plaine sportive	ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE SARL/BECO SAS – Chambéry	Tranche ferme + tranches opérationnelles n° 1 et n° 2 : 139 500,00€ HT

Rapport détaillé

A - M. Richard BENISTANT – Adjoint aux Finances/Ressources Humaines/Environnement

- 1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024
- 2 - Cession d'un droit réel au profit du Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain (SDIS)

Rapport simplifié

B - M. Richard BENISTANT – Adjoint aux Finances/Ressources Humaines/Environnement

- 1- Redevance spéciale collecte « gros collecteurs » en bac – année 2024
- 2 - Règlement budgétaire et financier : Référentiel M57

Mme Virginie BERTHELON – V.Présidente de la commission Finances et Ressources Humaines

- 3A - Personnel communal – tableau des effectifs temps complet
- 3B - Personnel communal – tableau des effectifs à temps non complet

C - Mme Annie CLUZEL – Adjointe à la Culture

- 1 – Subvention exceptionnelle au Club des accordéonistes pour l'organisation d'un concert à l'occasion du 60e anniversaire du club

Questions diverses

M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et salue la présence de la presse (La Voix de l'Ain et Le Progrès), le public présent, ainsi que le public sur Facebook. Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et procède à la lecture des pouvoirs.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 est adopté à l'unanimité

Décisions du Maire :

M. le Maire procède à la lecture des décisions du Maire :

- Un accord-cadre pour les travaux d'extension et de maintenance du système de vidéoprotection de la Ville avec l'entreprise INFRACITY de Villeurbanne.

- Des tarifs *snacking*.

- Droit de préemption sur la cession du bail commercial des locaux SAS VAL' Déco, 3 boulevard Verdun. Cette décision est importante, car cela est inédit à Belley. L'objectif est de récupérer ce commerce, afin de créer une pépinière commerciale et capter un commerce attractif pour cette rue passante. Des contacts sont en cours avec certains magasins. L'idéal serait de compléter l'offre avec des enseignes et produits dont aurait besoin le cœur de ville.

- Le 8 février 2024 : Marché de mission pour une maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la requalification de la plaine sportive. Depuis la fin de l'année dernière, la Ville est accompagnée d'un AMO (Assistant Maîtrise d'Œuvre) du cabinet Motte. Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre, c'est l'Atelier CHANEAC Architecture qui a été retenu avec une tranche ferme et des tranches opérationnelles n° 1 et n° 2 pour un montant de 139 500,00 € HT. À l'issue de la mise en place du phasage des travaux menée par le cabinet durant une période de deux ou trois semaines, le Conseil Municipal sera informé lors d'une séance dédiée à cet enjeu qui est majeur pour la Ville.

La Commune s'est engagée à initier ces travaux à horizon de juin 2024. Le planning est bien respecté. Le lancement des marchés de travaux pour lesquels les entreprises pourront postuler va pouvoir être amorcé. Il est prévu de rencontrer les associations et les structures scolaires utilisatrices, afin que leur soit présenté le déroulement des travaux. Le phasage de travaux a été guidé en fonction des activités sportives, l'objectif étant qu'elles puissent se poursuivre sans être dégradées ou sans avoir à trop solliciter les communes voisines.

M. Bernard MEYRAND demande, pour sa compréhension, si le premier projet présenté concerne la maintenance ou s'il est prévu une extension.

M. le Maire répond que cet accord-cadre concerne les deux domaines, maintenance et extension. Le souhait était de trouver une nouvelle société qui soit plus conforme aux attentes de la Commune. Le partenaire aura à assurer la maintenance. Si la Ville projette une extension, ce même partenaire aura la charge de la prestation. L'accord-cadre est établi pour une durée de trois ans.

Questions pour la fin de conseil :

M. Bernard MEYRAND : « *Notre Ville communique et nos associations aussi.* »

Informations du Maire :

- Prochain Conseil Municipal : Le jeudi 28 mars 2024 à 18h30. Le sujet portera sur le budget.

- 1er février 2024 : Service mutualisé de Police pluricommunale

M. le Maire annonce que l'engagement du Service mutualisé de Police pluricommunale a été signé dans la matinée. Quatre villages se sont joints à ce service mutualisé. Il s'agit des communes de Magnieu, Brens, Virignin et Massignieu-de-Rives. Ce signe de synergie est encourageant, il ouvre à de possibles opportunités en termes de mutualisation sur d'autres domaines communs comme le social, la petite enfance, entre autres.

Dans le fonctionnement, ce service est de proximité et aucune commune ne fait autorité, il s'agit bien de la police du Maire de Belley. Un travail de prévention sera à mener entre les communes partenaires afin de fixer les grandes orientations de ce service. La présence physique sur le terrain sera visible dans les prochains mois. L'annonce de cette affiliation a été effectuée lors d'une conférence de presse ce matin.

- Groupe Édouard Denis

M. le Maire informe que l'opération se porte très bien, notamment sur le plan commercial avec 80 % de réservation. Le siège de l'intercommunalité sera installé sur le haut du tènement. Il est prévu de rencontrer le groupe AnaHome qui poursuit son projet de réhabilitation de l'hôpital de Belley dans les prochains jours.

- Travaux :

Nouvel élan cœur de ville : En travaux depuis mi-janvier. M. le Maire annonce qu'il n'y a pas de retard dans le planning. Il est vrai que cela génère des mécontentements, notamment pour les automobilistes. Mais, à terme, la transformation du bâtiment Percevaux en logements et commerces neufs sera une satisfaction pour les Belleysans. Il est prévu l'enlèvement de la grue pour fin mars.

Îlot Baudin : M. le Maire indique que le planning est bien respecté. Une inauguration aura certainement lieu avec la pose du premier pavé végétalisé.

Programme Duval : M. le Maire confirme le projet de réhabilitation de tout le secteur de l'ancienne prison et l'ancienne caserne par l'investisseur Duval.

OPAH : M. le Maire rappelle le lancement de l'OPAH par la Communauté de communes de Bugey Sud. Il s'agit d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat. Il est important que les propriétaires privés de la Commune sachent que ce projet entraîne des effets de leviers permettant d'obtenir des subventions afin de rénover leur logement en cœur de Ville. La Présidente de la CCBS est remerciée d'avoir relancé cette initiative. En termes de communication, tout est indiqué sur le site de la Communauté de communes de Bugey-sud.

- Mobilité : Navette intra-muros :

M. le Maire informe que le déroulement se passe bien avec l'Intercommunalité. Pour rappel, c'est à l'issue de l'enquête menée avec la collaboration de M. Sébastien CARRON et M. Dominique CANOT, pour identifier les besoins de mobilité des Belleysans, que l'Intercommunalité a pris le relais avec le cabinet Indigo pour mettre en place ce projet de navette intra-muros. La navette sera financée pour moitié par la CCBS et pour moitié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'expérimentation est prévue pour septembre 2024, la navette démarrera son trajet à Coron pour le terminer vers le quartier prioritaire Jean-Ferrat, en passant par l'hôpital. La tarification sera de 1 € pour deux heures d'utilisation de la navette.

- Pôle associatif Argenton :

M. le Maire annonce que la vingtaine d'associations a fêté ses un an d'installation sur le site du Lieutenant Argenton. Les Présidents d'associations étaient ravis de ce nouveau site. La Ville est très heureuse d'avoir soutenu et sécurisé ce tissu associatif.

- Espace Robert Rameaux :

L'Association Obatala a pris possession des lieux en début d'année. M. le Maire pense qu'un temps d'inauguration sera proposé par l'association dans quelques mois, à l'issue de leur installation et de la gestion des aspects réglementaires.

- Logement d'urgence :

Mme Annie DELPON informe que ce projet de logement temporaire qui a été travaillé depuis un certain temps a pu aboutir grâce au partenariat CCBS, ORSAC et Département. Le projet est de permettre aux locataires d'occuper le logement pendant trois mois renouvelables trois mois. Ce projet est dédié aux personnes en situation précaire, mises à la rue, en danger, subissant des problèmes de logement insalubre, victimes d'accidents de la vie. Bien qu'accompagnées et suivies par les assistantes sociales, ces personnes doivent être autonomes. L'objectif est de permettre à ces personnes de reprendre une vie normale. La participation financière du locataire peut aller jusqu'à 50 %, 100 %, s'il en a les moyens. La Ville et la CCBS participent au financement. Pour sa part, l'ORSAC met à disposition un animateur qui aura pour rôle de suivre la famille accueillie. Le lieu est situé en centre-ville, il est proche des écoles, ce qui est un atout pour les personnes accueillies dans ce dispositif, démunies et sans véhicule.

Mme Sylvie SCHREIBER précise que le financement est réparti de manière équivalente entre la Ville, la CCBS et le Département. Le dispositif correspond à une sous-location.

- Démission de M. Olivier GONDARD :

M. Le Maire annonce que cette démission fait suite à des contraintes professionnelles qui ne permettent pas à M. Olivier GONDARD de poursuivre son mandat. M. Le Maire remercie M. Olivier GONDARD pour son engagement dans la campagne et en début de mandat. Il faut tenir compte de l'aspect chronophage des réunions entre autres, afin de faciliter la venue des prochaines générations d'élus qui, par leurs profils et leurs compétences, seront un atout en termes d'expertise au sein du Conseil Municipal.

A-01 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint en charge des Finances et des Ressources Humaines, présente au conseil municipal les orientations budgétaires de l'année 2024.

Les membres du conseil municipal sont invités à débattre sur les orientations budgétaires proposées ».

LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉBATTU sur les orientations budgétaires pour l'année 2024 en analysant tous les points et graphiques présentés.

M. Richard BENISTANT présente la quatrième séance de DOB pour cette mandature. L'objectif sera de fournir une base de discussion qui soit la plus complète. Ce document a évolué. Depuis deux ans, les lignes d'horizon pour lesquelles s'est engagée la Ville sont présentées en toute transparence aux membres du Conseil Municipal. Ce document permettra aussi de préparer le prochain Conseil Municipal durant lequel sera voté le budget primitif pour l'année 2024.

Ce document présente en chiffres et en échéance le contenu du programme politique comme envisagé lors de la campagne 2019-2020. Les évolutions et la situation actuelle ont été prises en compte : la crise sanitaire, la hausse des prix, entre autres avec le conflit en Ukraine et enfin, la hausse des taux d'intérêt.

Sont déclinées dans ce document les thématiques dédiées à la politique, aux ressources humaines et financières. Seront présentées les tendances sur les budgets de fonctionnement et d'investissement. Dans ce contexte, les dernières estimations apportées par les cabinets ont été intégrées concernant la maîtrise d'œuvre. Les élus seront informés sur les modes de financement qui ont été mis en œuvre, sur l'évolution du niveau d'endettement, lequel est satisfaisant puisqu'il sera rendu en 2026 au même niveau que celui comptabilisé en 2020. Cette partie du bilan est satisfaisante, d'autant plus que l'investissement reste sur une tendance à hauteur de 18 M€, et ce sans hausse de la fiscalité locale.

Pour l'ensemble de l'équipe, des élus et des municipaux, il est important que cette orientation budgétaire permette à la mandature suivante de pouvoir engager un programme et financer en 2026.

Parmi l'ensemble des grands projets menés apparaissent des ajustements, les derniers éléments techniques sont intégrés au document.

Budget et projection liés au Fonctionnement

M. Richard BENISTANT annonce la prochaine ouverture des discussions avec la Communauté de communes sur le pacte fiscal. Ce débat aura son importance, dans la mesure où, la Commune centre est très engagée financièrement, depuis la création de la Communauté de communes. Le souhait serait de pouvoir juguler plusieurs déséquilibres financiers qui ont été générés depuis 15, 20 ans.

Un travail sera à mener sur la rationalisation et l'optimisation des équipes. Les effectifs s'étaient accrus en début de mandature, notamment avec la Police municipale et l'ouverture de la nouvelle crèche. Globalement, les effectifs seront stables jusqu'à l'issue du mandat. Cela étant, la réflexion se poursuit lors des départs, afin de trouver des alternatives qui soient autres que d'engager de nouveaux agents.

S'agissant de la crèche Bulle d'Éveil, son activité datant de 24 mois, il est possible à présent d'en tirer les enseignements et de mener un travail sur le taux de fréquentation réalisé.

Enfin, pour maintenir les niveaux de capacité, notamment d'autofinancement net après remboursement de la dette, certaines pistes de cessions d'actifs ont été engagées. L'objectif serait de conserver les cessions de garages appartenant à la Ville et qui se chiffrent à hauteur de 100 k€ sur l'année en cours. Le terrain cédé pour la construction d'une résidence intergénérationnelle devrait générer un encaissement entre 500 k€ et 600 k€ en 2025. Depuis 18 mois, un travail est mené sur la refonte du quartier du Chapitre avec l'ancienne crèche, le presbytère et pour lequel une cession en termes d'encaissement devrait intervenir en 2026.

Il existe d'autres pistes de réflexion, notamment sur le terrain de la Communauté de Communes qui jusque-là avait été mis gratuitement à disposition dans le cadre du projet du futur centre nautique qui aurait dû se situer en bas de la Ville, mais qui, finalement, sera construit sur le site de la piscine actuelle.

Pour terminer, sont remerciés les services, notamment à la suite de l'énorme travail mené sur les frais généraux, afin de tenter de juguler cette année et demie d'inflation. Les équipes sont parvenues à dégager des pistes d'optimisation grâce à leur engagement et au travail mené. Enfin, M. Richard BENISTANT remercie la Directrice Ressources Humaines, Mme Christelle NARDINI, la Directrice Finances, Madame Laure BRIANT, ainsi que M. Anthony BARILLOT, Directeur Général des Services.

Contexte financier national et international :

M. Richard BENISTANT annonce une croissance mondiale qui est relativement stable sur les années 2023 à 2025, notamment pour l'Europe et la France. Il semblerait que l'inflation mondiale soit a priori jugulée ; les banques centrales ne rehaussent plus leurs taux directeurs depuis quelques mois.

Dans le cadre de la Politique monétaire européenne, le taux directeur de la BCE qui est présenté dans le document est le taux fixe d'intérêt sur les appels d'offres européens.

- Depuis septembre 2023, le taux est de 4,5 % pour le BCE, sachant qu'il est de 5 % pour la FED aux États-Unis. Les taux sont à peu près stabilisés.
- Le taux de refinancement pour les prochaines dettes est estimé à 4,5 %,
- Au niveau national, la croissance serait en 2025 un peu supérieure à 1 % ; le gouvernement vient de se rapprocher des chiffres qui étaient plutôt ceux que l'Europe avait envisagés pour la France.
- Les salaires réels sont en progression sensible cette année, comme pour la Fonction Publique avec une deuxième augmentation de l'indice après celle de juillet 2023.
- Les entreprises se portent bien, notamment les grandes entreprises qui dégagent des résultats importants, ce qui laisserait à penser que la croissance sera soutenue dans les deux ou trois prochains semestres.

Indicateurs d'endettement :

- Les administrations publiques locales ont un niveau d'endettement bien plus faible que celui de l'État. Cela étant, il est constaté une énorme dégradation, toutes administrations publiques centrales confondues, en l'espace de 40 ans. Pour l'heure, les créanciers français et européens maintiennent leur confiance et continuent à investir auprès des structures du tissu économique français.

Bien que les subventions de l'État ne soient pas en chute libre ces dernières années, M. Richard BENISTANT souhaite alerter, en tant qu'élu, que le degré d'endettement n'a jamais été aussi fort. Aucune option n'a été prise en considérant le fait que les sources, notamment par l'État, pourraient se tarir.

Budget des collectivités :

- France : L'épargne brute est de 42 milliards d'euros et la dette globale est croissante.
- Belley : L'épargne brute se maintient depuis 4 ans avec un encours de dette en réduction continue ; la Ville en a très peu souscrit depuis le début du mandat et contribue à un remboursement de capital à hauteur 1 M€ par an.
- L'indice des prix à 3,9 % génère des recettes supplémentaires, mais aussi des dépenses au niveau de l'énergie, et ce, malgré les plans drastiques d'économie d'énergie. Bien qu'il y ait une baisse de la consommation d'énergie, notamment pour l'électricité, il est attendu une hausse du budget énergie.
- Hausse du traitement des agents et de contractuels.

M. Richard BENISTANT informe qu'entre les recettes attendues de 230 k€ et environ 300 k€ de dépenses de fonctionnement, la situation budgétaire est équivalente.

Répartition des investissements locaux :

- L'épargne nette reste assez stable depuis ces 13 dernières années avec un taux autour de 40 %. Les communes et les EPCI ont été vigilants,
- Les subventions restent relativement stables sur ces 13 dernières années avec un taux de 35 %,
- Ressources pour l'emprunt : Autour de 60 Md€ pour les communes et les EPCI entre 2010 et 2020. Belley a augmenté son niveau d'investissement sur les trois premières années du mandat ; la Ville fait partie de cette croissance des investissements en ligne avec ce que rencontrent d'autres communes et d'autres EPCI,
- Les investissements locaux sont importants et la Ville est attentive vis-à-vis des acteurs locaux. Les appels d'offres sont équilibrés de telle manière qu'il soit possible de solliciter un acteur économique local, dès lors que sa candidature répond à la nomenclature attendue en termes de niveau et de qualité et de prix équivalent. 60 % du bloc communal sont issus des investissements locaux.

Prolongement du bouclier tarifaire :

M. Richard BENISTANT pense qu'il est peu probable que la Ville soit impactée. - Article 240 - Augmentations estimées : 40 k€ pour la DSR et 40 k€ pour la DGF. - Articles 244 à 250 : La part fixe et la part variable sont maintenues en fonction du nombre de titres sécurisés (Subventions pour les projets de ville sur friche, éclairage public, végétalisation et micro forêt).

Ressources humaines :

- Effectifs au 1er janvier 2024 : 185 agents, 165 équivalents temps plein. Légère hausse par rapport à l'année dernière avec 4 agents et 3 ETP en moins. Il n'y aura pas d'augmentation des effectifs sur la fin de mandature.
- Ville et Pôle Culture : L'indicateur est de 116 effectifs pour 10 000 habitants. Belley recense 294 agents et contractuels pour 9 600 habitants à peu près, ce qui ne situe pas la Ville en sureffectif.
- L'âge moyen au niveau de la ville est 42 ans pour les femmes et 44 ans pour les hommes. L'effectif est plutôt situé à un niveau de maturité en termes de carrière. Une attention sera à porter pour l'avenir sur la flexibilité et l'attractivité en termes de contenu de poste.
- 72 % des effectifs sont à temps plein.
- Départs à la retraite : 4 en 2023, 2 en 2024.

Orientation RH :

- La politique de recrutement d'alternants qui avait été mise en place se poursuit avec trois alternants.
- Dans le cadre des financements partenariaux, sont mis en exergue : la Chargée de projet « Petites Villes de Demain », les trois alternants, la Conseillère numérique, le binôme de policier pour la Police pluri communale.
- Une partie des hausses des effectifs est compensée par des recherches de cofinancement.

M. Bernard MEYRAND avait évoqué en CST la question sur le rapport femmes-hommes et les contractuels de droit public. Il est demandé s'il est possible de ventiler les catégories d'emploi des agents et celui des contractuels de droit public entre ABC. L'objectif serait d'accéder à des indicateurs mesurant le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes.

M. Richard BENISTANT en prend note.

- Accompagnement de gestion de carrière : À noter, 50 % des promotions internes qui ont été validées cette année par le CDG et 15 avancements de grade sur l'ensemble de l'équipe.
- Impact sur la masse salariale depuis 2020 jusqu'à la projection 2024 :
 - 84 ETP en 2020 pour 90,3 ETP en 2024, la progression est de 7,4 % en ETP.
 - Le volume des salaires est passé de 3 672 M€ en 2020 à 4 431 M€ en 2024, la progression est proche des 20 %, ce qui démontre l'impact de l'accompagnement et du niveau des salaires des contractuels.
 - Culture : Les effectifs passent de 28 ETP en 2020 à 27 ETP en 2024. En revanche, la progression des salaires en k€ est de 18 %.

M. Richard BENISTANT porte l'attention sur l'évolution de la masse salariale ; les personnes évoluent, prennent de l'ancienneté, du grade, l'indice évolue. La masse salariale représente à peu près 50 % du coût global de fonctionnement de la Commune. Parfois, il est nécessaire d'engager des arbitrages sur les niveaux de service auquel il faut accorder une priorité. Les excédents permettant les réinvestissements, il faut avoir la capacité d'autofinancer 30 % à 35 % des investissements.

M. le Maire souligne la volonté de la Ville de Belley de ne pas bloquer l'évolution de carrière des agents.

M. Richard BENISTANT note que comparativement à 2023, l'augmentation de la masse salariale de +200 k€ est liée à l'évolution du point d'indice avec 80 k€, puis au déroulement de carrière.

- Budget Culture : La masse salariale est de +43 k€, dont 72 % par des mesures gouvernementales.

Ligne directrice de gestion :

M. Richard BENISTANT présente les objectifs fixés au niveau de la Direction RH puis appliqués à l'ensemble du CODIR : Fixer les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ; anticiper l'évolution des missions et des métiers ; développer les leviers managériaux par une action publique plus réactive et plus attractive ; simplifier les procédures, garantir la transparence et l'équité des traitements par des règles établies, écrites et connues ; Renforcer l'égalité professionnelle ; favoriser la mobilité interne et accompagner les transitions professionnelles.

Des remaniements ont été effectués dans les différents services. Cela a été mené de manière constructive et en concertation sans qu'il y ait eu de blocage sur les quatre années de mandat.

M. Bernard MEYRAND fait remarquer que l'on parle beaucoup de la « smicardisation » de la société, mais n'est pas sûr que l'on soit tous un peu conscients de ce qui se passe au niveau du personnel municipal. L'élu propose de s'interroger sur le nombre d'agents municipaux concernés par la « smicardisation ». L'augmentation de 5 points en 2024 permettra à ces personnes de se situer un peu plus au-dessus du SMIC. Cela est d'autant plus important que ces personnes sont souvent à temps partiel. Il semble important, dans un débat comme celui qui est mené, de mettre en lumière le nombre d'agents concernés par une rémunération faible.

M. Richard BENISTANT considère l'information très pertinente. Pour rappel, le travail mené sur le régime indemnitaire l'IFSE a démarré pour les échelons les plus bas.

M. le Maire pense qu'en effet, ce travail sur la rémunération et l'IFSE qui est généralement présenté en CST pourrait l'être aussi en Conseil Municipal. En tant qu'employeur public, la Ville pourrait bénéficier d'aides plus conséquentes, afin de valoriser le travail et les agents.

Orientations budgétaires :

M. Richard BENISTANT présente les orientations sur les grandes lignes. Les politiques menées au niveau de l'environnement global, sont : commerces de proximité, un poste de Chargé de mission, un plan de lutte contre la vacance commerciale, des aides directes aux commerces, un travail partenarial entre l'UCAB et la CCBS.

- Aménagement de l'habitat et programme Petites Villes de Demain (Nouvel élan cœur de Ville, démarche au niveau culturel et patrimonial, démarche SPR, etc.)

M. le Maire note que toutes les thématiques abordées et les actions menées sont regroupées dans le programme Petites Villes de Demain.

M. Richard BENISTANT présente les vignettes suivantes :

- Actions culturelles et évènementielles : 2,5 M€ de budget de fonctionnement et +450 k€ d'investissement (mise aux normes incendie du Palais épiscopal, entretien PMR de l'Intégral).
- Actions sociales, Enfance et Jeunesse : 4,3 M€ de fonctionnement et 26 k€ d'investissement, notamment pour sécuriser et rafraîchir les salles de l'école Jean-Ferrat.
- Sécurité : 450 k€ de fonctionnement et 70 k€ d'investissement.
- Politique environnementale : 690 k€ de fonctionnement et 150 k€ d'investissement (achats de végétaux, entretien des espaces verts, politique interne de tri de déchets, etc.). Un investissement de 150 k€ a été fléché essentiellement sur l'éclairage public et la végétalisation de la micro foret urbaine.
- Vie associative et sportive : 460 k€ de fonctionnement et 4,2 M€ d'investissement (Plaine sportive, rénovation et modernisation du gymnase Morin).

Synthèse :

- Les dépenses totales de la politique publique sont de 18 M€ pour l'année 2024 :
 - Niveau moyen de fonctionnement : 12 M€ ;
 - CCAS : 1 100 M€ ;
 - Investissement hors taxe : 5,8 M€.

Analyse et projection des investissements :

M. Richard BENISTANT indique que ce point présente la vision des grands investissements du mandat. Chaque année, un travail d'analyse et de projection sur 2026 est systématiquement mené sur les répartitions et la manière dont les ressources sont allouées.

- Plaine sportive : Investissement global de 12,2 M€ HT et un impact estimé pour Belley de 4,7 M€ HT, soit 38 % de l'opération.

M. le Maire informe que le FCTVA sera versé à la Collectivité par l'État sur une opération de 14 M€ TTC. Le DETR/DSIL est possiblement récupérable à hauteur de 450 k€, d'autant plus que Monsieur le Sous-Préfet suit de près ce dossier. La Ville est lauréate dans le cadre du FEDER, il est espéré que la Ville puisse percevoir les fonds maximums qui se chiffrent à hauteur de 4 M€. Enfin, le Conseil Régional s'engage à hauteur de 1,5 M€, le Département s'est aussi engagé. Il est attendu un retour de l'ANS, afin d'obtenir un financement supérieur aux 350 k€ obtenus, un retour de la Fédération sportive et enfin de la Communauté de communes de Bugey Sud qui procédera à la réglementation d'un fonds de concours. Ce projet présente un intérêt communautaire à travers son utilisation (utilisation par 60 % de personnes issues de Bugey-Sud et par deux lycées), ainsi qu'à travers sa configuration qui n'existe pas dans d'autres communes.

- Nouvel élan cœur de ville : 1,67 M€ TTC qui englobe essentiellement le quartier de l'Îlot Baudin (1 550 M€ TTC). La commune est accompagnée dans le financement par la CCBS, compétence voirie, à hauteur de 445 k€ HT. Les financeurs publics participent à hauteur de 566 k€ (DETR/DSIL, Le Département de l'Ain, l'État et le Conseil Régional). La maîtrise

d'œuvre et les travaux qui incombent à Belley sont à hauteur de 380 k€, soit 27 % de l'opération.

M. le Maire rappelle que tout projet engagé est pensé au travers de ces subventions, l'objectif étant de limiter l'impact pour les Belleysans.

M. Richard BENISTANT fait part du projet de démolition du Tanneur.

- Achat du terrain à hauteur de 1 M€ avec un financement de moitié par le fonds friches qui est versé par l'État.
- Le déficit reste estimé aux alentours de 150 k€. Il dépendra de l'opération lors de la revente du terrain aux investisseurs.

M. Le Maire considère que le quartier du Tanneur ne peut être déconnecté d'Oxyane. Ce projet d'ensemble touche beaucoup de problématiques comme le collège qui est en face, Volvo, l'avenue Charles de Gaulle et le flux routier (15 000 véhicules par jour). Il est souhaité que l'EPF et Oxyane parviennent à s'entendre rapidement, afin que la Ville puisse poursuivre son travail. La lourdeur administrative inflige de longues périodes d'attente avant que les projets initiés en 2020 ne voient le jour. Porter un projet est un véritable combat qui nécessite une détermination sans réserve, afin de ne pas se décourager.

M. Richard BENISTANT informe des derniers projets d'ici la fin de la mandature : Le Bar des Aigles qui est plus limité et deux sites stratégiques : la grande rue et la rue Saint-Martin pour des projets de logements et de commerces.

M. le Maire confirme la nécessité pour la Ville de récupérer des friches ou des bâtiments, afin de libérer du foncier et de retrouver une offre en cœur de ville qui soit attractive. Les investisseurs n'ont plus les moyens ou la patience ou l'intérêt de réinvestir, ce qui laisse des bâtiments vides qui dégradent l'attractivité de Belley. Il est important que la Ville soit soutenue par ses équipes et l'EPF et soit proactive sur cette initiative.

M. Richard BENISTANT indique que sur la suite des requalifications de quartier, l'ancienne crèche : quartier du Chapitre et le quartier de l'Amitié sont des éléments pour lesquels l'impact est important. Le coût des études menées par les experts correspond financièrement à une phase préalable peu impactante au vu de ce qui est envisagé. En effet, ce sont les phases qui auront une grande importance puisqu'il s'agit de cessions d'actifs qui permettront de financer le reste des projets.

M. le Maire constate à nouveau une grande complexité sur ce projet, d'autant que dans ce contexte, le quartier est historique. Cela demande beaucoup d'exigence et de freins à lever avant de faciliter l'arrivée des privés. Il reste quelques inquiétudes pour ce secteur sur de potentielles fouilles. Il est à espérer que l'appel à projets soit lancé le deuxième trimestre 2024.

M. Richard BENISTANT présente le tableau synthétique des différents programmes d'investissement :

Synthèse (montant TTC pour la Commune et la Culture)

M. Richard BENISTANT met en exergue les éléments suivants :

- Investissement : 500 k€ idem à l'année dernière.
- Rénovation de la salle de l'Intégral : 200 k€ + 50 k€ sur 2024-2025 (nouvelle ligne au DOB).
- Plaine sportive : Lancement d'un premier lot avec 4 M€ de dépense en 2024, 5 M€ en 2025 et 5 M€ en 2026. Il est prévu de présenter un dossier globalisant 3 ans de travaux successifs, afin d'optimiser la demande de financement. Les travaux seront menés sur les périodes qui gêneront le moins possible les activités scolaires et celles des clubs.
- Subventions attendues : 950 k€ en 2024, 2,5 M€ en 2025 ; 2 M€ en 2026.

Pour conclure, sur les 18 M€, la Ville de Belley porte 46 % du budget, malgré les recherches de financement externalisé. En tout, la Ville aura engagé en autofinancement ou en emprunt 70 % du budget. Au vu des équipements et de l'état des biens de la Commune, tout le monde s'accorde à dire qu'il n'était plus possible d'attendre. La Ville parvient enfin à résoudre l'équation qui n'était pas si simple il y a trois, quatre ans. Il reste des éléments en attente, tout n'est pas encore signé, mais la Commune devrait atteindre ses orientations.

M. le Maire fait savoir que le gymnase Morin nécessite la mise en œuvre d'un projet de rénovation global avec une approche en termes de recherche de financements similaires aux projets précédemment cités. Il est dommage que cet espace n'ait pas fait l'objet par le passé d'une rénovation avant que les équipements ne soient inutilisables. Il est important pour la Collectivité d'avoir deux ou trois coups d'avance. À défaut, la Ville se retrouve au pied du mur comme cela est le cas pour le centre nautique ou la Plaine sportive. La préparation en amont de dossiers permet d'anticiper la recherche des financements.

M. Richard BENISTANT ajoute qu'il est important de pouvoir se projeter sur les dix années à venir, de façon à hiérarchiser ce qui demandera à être amélioré dans les 5 ans. C'est à travers ces perspectives qu'il faudra adapter le régime du fonctionnement. Le projet de déménagement de la crèche a été identifié il y a trois ou quatre ans. Pourtant, il n'y a pas eu de travail sur le dossier de la requalification du quartier. Cela a été lancé en urgence en 2021, sachant que l'appel d'offres n'aura d'issue qu'au deuxième trimestre de cette année. L'enseignement que tire M. Richard BENISTANT sur les 4 ans d'exercice est de ne plus être pris de court pour ne pas devoir subir.

Dépenses – Fonctionnement

- Personnels : 50 % ;
- Charges à caractère général : 32 % ;
- La Ville de Belley est dans la norme en charge de fonctionnement par habitant (cf. courbe bleue du graphique) ;
- Subvention d'équilibre : +160 k€ pour la Culture et +300 k€ pour le CCAS ;
- Subvention des associations : Maintien des dépenses par rapport à 2023 ;

Dépenses – Fonctionnement, Orientations 2024

- hausse de 3,5 % :
 - Charges à caractère général : 2 430 M€ intégrant la hausse, notamment de l'énergie ;
 - Charges de personnel qui restent stables en effectif + hausse des rémunérations comme cela a été vu précédemment ;
 - Subventions (CCAS).

Recettes – Fonctionnement

- Impôts et taxes : 50 % ;
- Dotations et compensations de l'État : 27 %.

M. Richard BENISTANT informe que la Ville de Belley est dans la moyenne nationale. Le graphique présente une courbe sinusoïdale qui est liée aux produits exceptionnels, notamment les cessions d'actifs.

- Les taux de fiscalité ne changent pas. Comparativement au niveau national, Belley présente un taux d'imposition plus faible et aligné avec le niveau départemental de l'Ain.
- À l'appui d'un graphique suivant l'évolution des impôts et taxes sur 5 ans, il apparaît une augmentation des recettes d'environ 15 %. Ce résultat monte un décrochage de 5 points en comparaison avec la masse salariale.
- Dotation de l'État : Perte de 600 k€ par an en 13 ans.

Recettes – Fonctionnement, Orientations 2024

M. Richard BENISTANT signale que la taxe sur les locaux s'est avérée d'un rendement négligeable avec 3 k€ perçus en 2022 et 11 k€ en 2023, alors qu'au vu de l'assiette, il était espéré entre 150 et 180 k€ par an. Malgré deux sollicitations auprès de l'État sur la question, M. Richard BENISTANT n'a obtenu aucune explication sur le fait que la grande majorité des personnes concernées bénéficient d'exemptions.

- Les recettes sont en progression, car elles suivent le changement des taux lié à la dynamique fiscale au niveau des bases.
- Cessions d'actifs : 400 k€ pour 2023, 100 k€ pour 2024.
- Quartier de l'Amitié (estimation prudente) : 514 k€.
- Quartier du Chapitre (estimation prudente) : 767 k€.
- Dotation aux amortissements (réinjectée dans la masse).
- Nouveaux emprunts : 2 M€ en 2024, 1,4 M€ en 2025 et 1 M€ en 2026.
- Subventions.
- Remboursement du FCTVA.
- Flux de trésorerie : 4 M€ au lieu de 500 k€ en début de mandature.

M. Richard BENISTANT indique que ce flux de trésorerie permet d'absorber les trois ou quatre années qui arrivent. En fin de mandature, la trésorerie sera, a priori, entre 300 k€ et 400 k€. Cette hypothèse conclurait sur une fin de mandature qui laisserait une trésorerie courante équivalente à celle de juillet 2020 et un même niveau d'endettement.

- Charges constatées d'avance (CAV) : La courbe des CAV nettes et brutes suit un régime relativement stable pour les années 2024, 2025, 2026.
Évolution de la dette : 9,3 M€ au 31 décembre 2023 + 4,5 M€ sur le réseau chaleur-bois (remboursement total en 2039).
- Budget principal de la ville : 9,3 M€. Le taux de remboursement est à 1,35 %.
- Stratégie d'endettement : Les emprunts sont à l'équivalent à ce qui a été remboursé, ce qui ramène le taux d'endettement au même point qu'en 2020.

Les indicateurs clés :

- Ratio : Le nombre de CAV brutes annuelles qu'il faut pour rembourser la dette est entre 6 à 8 ans, ce qui est inférieur aux 9 ans préconisés par la Région.
- Budget communal : Entre les annuités de remboursement annuel et les encours de dette par habitant, l'indicateur est situé en deçà des communes françaises.
- Profil d'extinction de la dette cumulée en cours moyen (hors chaleur bois) : 12,3 M€ en 2024 pour parvenir à 9 M€ en 2027.

Mme Charlotte DEMENTHON constate, en prenant en référence la diapositive 48, un retard sur le début des gros investissements avec un décalage d'un à deux ans pour la Plaine sportive. Il en est de même pour l'îlot Baudin et le gymnase Morin avec un report prévu en 2024 qui est repoussé en 2025. Le report prévu en 2025 sur la mise en valeur des Halles est repoussé à 2026. La modernisation des écoles prévue en 2023 est reportée à 2025. Comment s'expliquent ces reports ?

M. le Maire répond que le choix a été de ne pas se précipiter pour poser la première pierre et faire n'importe quoi. La Ville est dotée d'une équipe sérieuse engagée, qui veut concerter et réfléchir à l'horizon de 20 ans, 30 ans. Ces projets sont menés avec l'argent des Belleysans, des collectivités, de l'Europe. Il est important de mettre en place un dialogue avec chaque acteur et partenaire qui à un moment demandent des comptes, ce qui complexifie et ralentit la réactivité. Pour rappel, la guerre en Ukraine a impacté les chantiers avec la pénurie de matériaux. La démarche s'inscrit dans la réflexion et le recul. Les engagements sont forts et il ne faut pas se tromper dans le choix. La précipitation entraîne un clientélisme qui n'est pas souhaité ou des projets comme le collège Zlatin qui a été positionné aux abords d'une déviation. Concernant le Tanneur, vu de l'extérieur, cela peut paraître long, mais de l'intérieur, le temps est différent entre les engagements, les discussions avec tous les partenaires, le portage du projet, etc.

M. Jean-Michel BERTHET fait remarquer, concernant la Plaine sportive, qu'initialement en 2020, le cabinet Motte avait estimé qu'un projet de cette envergure n'aboutirait qu'au bout de dix ans, alors qu'ici il est question de quatre ans.

M. le Maire précise que la question s'était posée s'agissant de la piste de 400 mètres et de l'optimisation des surfaces. Le pari est audacieux, le projet représente un symbole fort pour la Ville et, au vu de la décision du FEDER, ce choix a été le bon.

Mme Charlotte DEMENTHON constate que sur le DOB 2023, il était prévu 19 M€ sur les quatre années de mandat. À ce jour, le DOB prévoit 18,5 M€ pour les trois années restantes du mandat. L'élue demande si cela est aussi un report et si, en fin de mandat, le DOB sera celui prévu initialement.

M. le Maire rappelle qu'il a été nécessaire en termes de ressources et d'ingénierie de faire des économies. Il était important de ménager les services et se concentrer sur les grands projets. Cette année, la hausse de la masse salariale est significative. Cela nécessite une économie, afin d'absorber ces augmentations. Le souhait est de relancer des études sur des projets comme les Halles, mais il faut d'abord laisser passer 2024 ; l'année des grands investissements.

M. Richard BENISTANT confirme que la décision qui a été de reporter les travaux sous les Halles au cours de cette mandature. L'étude à hauteur de 50 k€ sera bien lancée, afin de préparer le dossier. En revanche, les travaux n'auront pas lieu sous ce mandat. Par rapport au DOB et l'écart de 500 k€, cela s'explique par la concentration de l'investissement pour la Plaine sur trois années. La maîtrise d'œuvre détermine un rythme qui techniquement et économiquement est intelligent.

Mme Charlotte DEMENTHON note que dans le programme électoral, d'autres projets étaient prévus comme L'École de demain, la rénovation ou la délocalisation du site des associations caritatives, le transfert du Centre social en cœur de ville, etc. Cependant, il est question de se concentrer autour de la Plaine sportive.

M. Le Maire répond que les projets ne sont pas abandonnés. Le traitement des flux routiers et la sécurisation du Collège restent une priorité. Une réunion est prévue pour le deuxième trimestre 2024 avec La Communauté de communes et le Département. La Ville y présentera son étude de sécurisation du Collège.

Mme Sylvie SCHREIBER informe que la Ville s'était portée candidate auprès de l'Éducation nationale pour un projet pilote. Mais il s'avère qu'il y a eu durant deux ans la crise sanitaire. Il est prévu d'accompagner l'école de la Rodette sur un projet « *Notre école, faisons-la ensemble* ». La Ville reste présente et répond aux demandes des écoles et des enseignants sur des projets innovants.

M. le Maire informe qu'il est prévu d'associer le projet dédié des associations caritatives avec le projet de la Maison Relais. Un travail est en cours avec Alfa3a sur ce dossier. L'objectif est de regrouper les associations du tertiaire avec une partie qui est dédiée au stockage (caserne Dallemagne), en face la Maison Relais et, à côté, un espace plus confortable et mieux adapté pour les demandeurs. Bien que ces associations soient ouvertes à tout le territoire, Belley prend l'initiative de porter ce projet.

M. Richard BENISTANT propose pour l'année prochaine de montrer les projets qui avancent quand bien même ils ne seraient pas monétisés dans les futurs flux.

M. le Maire fait part du projet de travailler au niveau des bassins de services et au niveau de l'Intercommunalité concernant la Médiathèque auprès de qui, une première démarche a été menée dans le cadre du projet culturel de territoire. Il n'est plus possible que la Ville conçoive seule une Médiathèque, d'autant plus que l'État alloue plus de 80 % de subvention. L'attente est forte sur le positionnement d'une Médiathèque, que la Ville souhaite en partenariat avec les Maires des bassins de services ou de l'Intercommunalité. Ces nouvelles Médiathèques peuvent être aussi pensées à travers un Centre social. La réflexion reste en cours. Pour information, il est prévu la mise en place d'un pacte fiscal et financier. Il est espéré que le sujet de la Culture soit inclus dans ce pacte.

M. Richard BENISTANT ajoute que le jour où la Médiathèque sera transférée, si cela n'a pas été anticipé, le Palais épiscopal se trouvera vidé d'une partie de sa substance.

M. le Maire observe que le temps-agents n'est pas chiffré dans le DOB, alors que cela est quantifiable.

Mme Charlotte DEMENTHON questionne sur la valeur symbolique qui ressort de l'état des dépenses et où il apparaît 26 % qui ont été dégagés par les politiques publiques pour le sport et 5 % pour la politique environnementale.

M. Richard BENISTANT a stipulé dans la slide de présentation les raisons pour lesquelles la Politique sportive prenait autant d'importance. Cela est lié aux millions d'euros investis durant trois ans sur la Plaine sportive. Des actions sont menées pour l'environnement. M. Richard BENISTANT estime qu'évidemment, cela n'est ni satisfaisant ni suffisant.

M. Le Maire rassure l'élue en informant que la Politique sécurité n'est que de 3 %. Pour rappel, l'Environnement est de la compétence de l'Intercommunalité. Les moyens, le plan de communication et le PCAET se trouvent à l'Intercommunalité. M. le Maire interroge sur « *qui est compétent sur quoi ?* ». Slide 36, l'environnement se trouve dans tous les programmes. Mais ces projets ne sont pas inclus dans le budget Environnement, alors qu'il s'agit de la navette intra muros, de la dépollution du Bar des Aigles et du Tanneur, si l'Intercommunalité rachète le terrain à Oxyane. Chaque dossier est pensé de manière responsable par rapport à l'environnement. SE Cantonner aux 5 % l'Environnement ne serait pas juste au vu des actions menées.

M. Bernard MEYRAND constate que les propos tenus par Monsieur le Maire et M. Richard BENISTANT sont finalement une critique du choc de simplification appelé de leurs vœux. Il est préférable de parler d'un ensemble de choses qui concerne les élus. Il est appréciable que la Ville ait réussi à décrocher des financements pour la Plaine sportive. Mais il est aussi entendable de penser qu'en concentrant sur trois les financements sur le projet de la Plaine, c'est se priver d'autres enjeux. 90 % des dossiers qui sont présentés sont acceptés par le groupe ; il n'y a pas d'opposition à tout ce qui est mené. Au niveau investissement, le budget Environnement est de 5 %, au vu du changement climatique vécu l'été dernier et cet hiver, il est possible que le Conseil Municipal soit appelé à être mobilisé avec la CC. Cette mobilisation pourrait être envisageable s'il y a d'autres partenaires. La CCBS est souvent mobilisée dans les projets, il serait bien d'intégrer à cette mobilisation la Médiathèque.

M. le Maire comprend les propos de M. Bernard MEYRAND s'agissant de la Plaine et de la concentration des investissements sur ce projet. Mais cela est une obligation pour la Ville ; les terrains sont sous dérogation des Fédérations, notamment le football, car l'homologation peut être retirée. L'athlétisme arrive au bout de ses équipements (piste cendrée, état de vestiaires). Mener le projet par phase n'aurait pas permis de réunir des fonds aussi conséquents que ceux qui ont été présentés. Enfin, la Politique sportive est une valeur forte pour la Ville de Belley ; il est question de cohésion, de respect, de santé et d'autres valeurs encore comme la formation entre autres. Le sport répond à un principe de fédération qui a tout son sens dans cette société fracturée.

M. Richard BENISTANT fait remarquer que si demain, la nouvelle mandature décide de mettre un focus sur l'Environnement de la même manière que cela a été effectué avec la Plaine sportive, il a été prouvé qu'il était possible de dégager des marges de manœuvre sans réendetter la Ville. Des investissements entre 20 M€ et 25 M€ sont possibles. Mais il faudra s'attendre à la même critique concernant le choix de concentrer sur trois ans les investissements, au détriment d'autres projets.

M. le Maire rappelle les deux compétences clés sur l'Environnement, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets PCAE-TO. Ces compétences relèvent de Bugey Sud. Il est vrai que la Commune a concentré son action sur le traitement de la pollution lumineuse via les LED. Certains diront que cela n'est pas assez, mais il est préférable de concentrer son énergie et d'être exemplaire sur la fin de cette mandature en matière d'économie d'énergie et environnementale sur un projet tel que le parc électrique sur une action durable plutôt que de saupoudrer ses moyens sur une trentaine d'actions qui n'apporteraient plus aucune visibilité.

M. J Yves HEDON rappelle ce qui a été mené avec le contrat de performance énergétique et l'anticipation sur l'énergie thermique et les bâtiments.

M. Christine ROZIER demande quand l'engagement verbal du FEDER sera officialisé.

M. le Maire répond que la notification du montant va arriver dans les semaines à venir. Il annonce que le sujet étant pour l'heure épuisé, le débat est clos. Il remercie M. Richard BENISTANT, ainsi que le travail mené par toutes les équipes. Mme Laure BRIANT est particulièrement remerciée pour avoir accepté de prendre temporairement pendant deux mois le poste de DGS. Il est vrai que le DOB demande à être amélioré par endroit ; le sujet est pris concernant l'index salaire égalité femmes-hommes et la valorisation du temps-agent non budgété dans le DOB.

Conclusions du Maire :

M. le Maire exprime une colère contenue face aux annonces du Président de la République s'agissant de l'augmentation des points d'indice des fonctionnaires, ce qui est très bien après un gel qui a duré des décennies. Mais c'est à la génération actuelle d'élus qu'il est demandé de mener à bien cette démarche de nettoyage et de rectification sans qu'il y ait de compensation financière. M. le Maire invite le Président de la République à s'intéresser de plus près aux fonctions régaliennes et à la gestion des systèmes de rémunération. Cet effet d'annonce est identique à celui vécu avec la Prime Macron qui en réalité compense l'IFSE. Des choses sont annoncées sans que les moyens soient donnés, alors que durant la Covid, le Président avait souligné l'importance des collectivités en tant que premier maillon dans la relation Maires-Préfets.

À cela s'ajoute la révision du Plan d'énergie à la suite de la hausse. Ce Plan qui est renforcé devra l'être à nouveau. Cette hausse apparaît à la suite de la guerre en Ukraine, mais aussi à la suite de l'échec de la Politique nationale en matière de souveraineté énergétique. Il a été annoncé deux EPR dans le budget gouvernemental, du temps a été perdu et beaucoup souffrent encore comme les boulangers qui, déjà impactés avec cette hausse des énergies, se retrouvent pour certains face à l'incertitude de savoir s'ils vont pouvoir ouvrir leur établissement en 2024, car ils ne savent pas s'ils vont bénéficier du bouclier tarifaire. Il faudra donc réfléchir à nouveau sur les possibilités d'éteindre les

éclairages publics la nuit sur des secteurs et retravailler sur les fluides. Ce sont entre 500 k€ et 600 k€ qui impactent le budget de la collectivité.

Au niveau local, la collectivité va rentrer dans un débat assez lourd sur le Pacte fiscal et financier au sein de Bugey Sud. Ce pacte qui est indispensable doit être remis totalement à plat. Il est important de mener une lecture très précise et très claire de la situation des communes de Bugey Sud. Les charges de centralité sont évoquées, mais, les gens n'ont pas conscience de la situation même de la Commune centre. Chacun est invité à consulter le DOB et à participer à ce travail de relecture sur les équilibres et déséquilibres des charges de Belley. L'objectif est de permettre à l'ensemble des communes de Bugey Sud d'accéder à une équité entre chacune, ainsi que dans la relation avec l'Intercommunalité.

Il est dit avec force et gravité que la Ville de Belley ne pourra plus tout assumer au niveau de ses charges de centralité. La Ville en est convaincue, mais il faudra convaincre les 42 communes de l'Intercommunalité, afin de construire un Pacte financier qui sera acté par la majorité et permettra aux communes d'avancer.

Enfin, tout a été mené au sein du DOB pour maintenir le niveau du service public tout en répondant à l'augmentation de la masse salariale et aux projets portés par la Ville. La dynamique de projets se poursuit avec l'appui des investisseurs privés via la requalification des quartiers du Tanneur, du Chapitre et de l'Amitié, dont le sujet sera abordé lors d'un prochain Conseil Municipal.

M. le Maire termine son propos en remerciant l'ensemble des partenaires financiers, l'Europe, l'État, la Région, le Département et Bugey Sud sans qui, aucune action ne serait menée. Belley a la confiance de ses partenaires qu'ils soient privés ou publics et cela est de bon augure pour la suite.

A-02 – CASERNE DES POMPIERS – ZONE DE L'OUSSON - Cession d'un droit réel au profit du SDIS et d'une dette afférente

« **VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2122-6 et suivants, et R. 2122-19 et suivants ;
VU le Code civil, et notamment ses articles 1327 et suivants ;
VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint en charge des finances, rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune bénéficie depuis 1999 d'une convention d'occupation domaniale constitutive de droit réel qui lui a été consenti par la CNR pour la construction d'une caserne de pompiers sur la parcelle cadastrée BL 212, en contrepartie du paiement d'une redevance pour l'occupation privative du domaine public concédé de l'État.

La Commune a contracté divers emprunts auprès d'établissements bancaires pour la réalisation de la caserne de pompiers.

En 1999 toujours, et conformément à l'article L. 1424-17 du Code général des collectivités territoriales, la Commune a mis à la disposition du SDIS de l'Ain le bâtiment affecté au service public d'incendie et de secours, à titre gratuit, en contrepartie du remboursement des annuités d'emprunt.

La convention d'occupation domaniale arrivant à terme au 31 mars 2024, la Commune a sollicité le SDIS et la CNR pour réfléchir à un montage juridique permettant de sortir la Commune de la relation tripartite, tout en garantissant au SDIS la jouissance de la caserne de pompiers.

Il a été convenu avec le SDIS et la CNR que la Commune, sous réserve de l'agrément de la CNR, cédera le droit réel qu'elle détient sur la caserne au profit du SDIS ; que concomitamment à cette cession de droit réel, la Commune cédera les dettes restantes au SDIS.

Considérant que la valorisation du droit réel détenu par la Commune sur l'ouvrage réalisé est nulle dans la mesure où le droit réel disparaît au terme de l'autorisation d'occupation privative, soit au 31 mars 2024 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de sortir de cette relation tripartite qui a pour conséquence que la Commune supporte à elle seule le paiement de la redevance pour l'occupation du domaine public auprès de la CNR, sans pouvoir jouir du bâtiment.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur le montage projeté et validé par le SDIS et la CNR :

- 1. La cession du droit réel détenu par la Commune sur la caserne, au profit du SDIS selon les conditions essentielles suivantes :**
 - À l'euro symbolique, eu égard au très faible délai restant ;
 - À la condition que soit signée le même jour la cession au SDIS des dettes contractées par la Commune pour la réalisation du bâtiment.

- 2. La cession au SDIS des dettes restantes ayant été contractualisée pour la réalisation du bâtiment selon les conditions essentielles suivantes :**
 - Transfert au SDIS des deux emprunts souscrits par la Commune en 2021, dont le capital restant dû s'élève respectivement à 565 309,51 € et à 31 655,55 € ;
 - À titre gratuit ;
 - À la condition que soit signée le même jour la cession du droit réel détenu par la Commune sur la caserne ;

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

Richard BENISTANT informe que des actions qui ne sont pas encore monétisées ont été sollicitées. Depuis des années, la Ville de Belley s'endettait à payer ce bâtiment et refacturer au SDIS le remboursement global de l'emprunt. La Commune assumait, en net, le coût de la Convention d'occupation du domaine public à hauteur de 13 k€ par an. Le souhait a donc été de ne pas poursuivre cette convention et se désengager de cette dette qui est de l'ordre de 600 k€ (900 k€ en début de mandat). Le projet étant de sortir cette somme, afin de réinvestir, sachant qu'un nouvel endettement sera contracté. Il s'avère que la CNR concède à la Commune l'occupation de ce terrain, mais le propriétaire est l'État et non pas la CNR.

M. le Maire rappelle que la CNR a remporté l'appel d'offres lancé par l'État pour gérer le Rhône et il s'avère qu'il n'y a plus besoin de payer une location de ce terrain à la CNR, car l'établissement est d'intérêt public il ne lui rapporte plus rien. Bien que complexe, cette action est un simple point administratif et juridique.

ADOpte À l'UNANIMITÉ

B-01 – REDEVANCE SPÉCIALE GROS COLLECTEURS – Année 2024

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines et de l'Environnement, informe les membres du Conseil municipal que la CCBS propose un service de collecte en porte à porte sous la forme d'un contrat de prestation de services.

Il est proposé de souscrire un contrat pour :

LIEU	Tonnage	Montant à régler
L'Hôtel de Ville	2,81	753,59 €
École Jean Ferrat	8,10	2 172,42 €
École des Cordeliers	1,94	520,40 €
École de la Rodette	1,94	520,40 €
Cimetière	20,59	5 522,29 €

Les membres de la commission des finances ont donné un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont appelés :

- à se prononcer quant à la souscription de ces contrats de prestation de service
- à autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette souscription. »

Mme Charlotte DEMENTHON informe que l'attention avait été portée il y a un an concernant le cimetière. Il avait été proposé de possibles mesures permettant de réduire le tonnage de la terre. L'élue demande ce qui a été mené depuis.

Mme Sylvie SCHREIBER répond qu'un travail a été mené avec la Communauté de communes, afin de mettre en place des zones de tri. Ces zones sont effectives depuis le deuxième semestre. Il a été remarqué que les personnes trient correctement, elles sont proactives sur ces zones. Les zones de tri se divisent en récupération de la terre et des végétaux, récupération plastique et en une zone où les pots peuvent être déposés pour que les gens puissent s'en resservir.

En termes de communication, des panneaux d'affichage ont été installés. Belley est la première Commune à avoir mis en place ce système de tri. Il est souhaité que cela fasse office d'exemple pour les autres communes.

M. le Maire observe que cette première démarche concernant le tri est engagée et constate que cela va dans le bon sens. Il faut aller plus loin avec l'Intercommunalité, afin de travailler sur une communication globale (affichages, signalétique, etc.), afin de sensibiliser les publics.

Mme Sylvie SCHREIBER informe qu'un travail est mené dans les écoles sur le gaspillage alimentaire et le tonnage. Le prestataire étudie actuellement les grammages d'aliments ingérés. La complexité dans l'exercice est que chaque école consomme différemment. Mais le travail est en cours.

M. J. Yves HEDON souhaite rappeler qu'en amont de la concertation avec Communauté de communes sur le tri au cimetière, les services de la Ville effectuaient déjà le tri.

Mme Sylvie SCHREIBER le confirme et ajoute que ce sont à présent les services de la Ville qui évacuent les végétaux ; il n'est plus nécessaire de faire appel au prestataire extérieur qui était chargé de récupérer des containers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B-02 – RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – Référentiel M57

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 16 octobre 2023, le référentiel M57 a été adopté à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal et le budget annexe pôle culture.

Le règlement budgétaire et financier devient obligatoire pour les collectivités qui mettent en œuvre ce référentiel qui s'inscrit dans une dynamique de modernisation et d'harmonisation de la comptabilité publique.

Le règlement budgétaire et financier se décompose en huit thématiques :

- les principes réglementaires,
- les principes budgétaires,
- le cadre budgétaire,
- la gestion des crédits,
- la gestion pluriannuelle des crédits,

- l'exécution du budget,
- les méthodes comptables,
- la gestion financière.

Les membres de la commission des finances ont donné un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont appelés à approuver le règlement budgétaire et financier de la ville de Belley tel que présenté dans le document annexé. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B-03A – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET

« Madame Virginie BERTHELON, Vice-Présidente de la commission finances et ressources humaines, informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois à temps complet de la collectivité, à la suite de mouvements de personnel et à des réorganisations de services :

Affectation sur poste déjà créé

- 1 poste de directeur général des services

Le comité technique sera informé lors de sa séance du 14 février 2024

La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B-03B – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

« Madame Virginie BERTHELON, Vice-Présidente de la commission finances et ressources humaines, informe le Conseil Municipal qu'à la suite de mouvements de personnel, il convient de mettre le tableau des emplois à temps non complet à jour, comme suit :

Suppression de postes non pourvus :

- 2 postes d'enseignant de musique d'une durée hebdomadaire de 5h

Affectations sur postes déjà créés

- 1 poste d'enseignant de musique d'une durée hebdomadaire de 7h30
- 1 poste d'enseignant de musique d'une durée hebdomadaire de 4h

Création de poste, mais non pourvu

- 1 poste de gestionnaire service administratif d'une durée hebdomadaire de 32h30

Poste déjà créé, mais non pourvu

- 1 poste d'agent des écoles d'une durée hebdomadaire de 27h06 annualisé

Le comité technique sera informé lors de sa séance du 14 février 2024

La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces mouvements de personnel. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**C-01 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DES ACCORDÉONISTES
POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT À L'OCCASION DU 60^e ANNIVERSAIRE
LE 20 JANVIER 2024 A L'INTÉGRAL**

VU l'article L. 2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de subvention de l'association régulièrement constituée par le Club des accordéonistes du Bugey ;

Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un concert exceptionnel pour les 60 ans du Club des accordéonistes du Bugey a eu lieu le samedi 20 janvier dernier à l'Intégral.

L'association avait mis à l'honneur l'accordéon dans des formations et répertoires très divers et avait invité le duo Astréos, la chorale Chantelouve et l'harmonie l'Arène de Virieu-le-Grand.

Ce fut un bel événement musical avec un public nombreux.

Les membres de la commission culture, patrimoine et rayonnement avaient proposé de soutenir ce concert en allouant une subvention exceptionnelle de 800 € fin 2023, au moment de l'étude des dossiers de demande de soutien financier des associations culturelles.

En contrepartie, le logo de la Ville de Belley a été repris sur les outils d'annonce du concert et le partenariat de la ville mentionné.

La commission culture, patrimoine, rayonnement a émis un avis favorable pour le versement de cette subvention.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Questions diverses :

M. Bernard MEYRAND : *« Il y a 3 ans, nous avons salué la réalisation de la piste cycles et piétons qui reliait la zone d'activité de l'Ousson à l'entrée de la Ville. Victime de ce projet, un panneau associatif a disparu. Il n'a pas été remplacé. J'ai constaté, il y a deux mois, que notre colonne ronde très visuelle, installée sur le parking de la Victoire, avait disparu. Sur les quatre panneaux associatifs réservés aux entrées de la Ville, il n'en reste plus que deux. »*

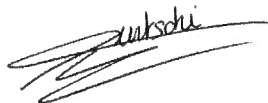
M. le Maire observe que la signalétique en France est très réglementée. Le Code de l'Environnement impose de telles normes (lettrage normé, pas de logo, etc.) que le Département a fait le choix de retirer des panneaux signalant des entreprises, activités ou associations. Bugey Sud a entamé le débat sur le sujet. Il s'avère que la signalétique est extrêmement coûteuse. La situation est ubuesque, hors norme. Un espace dans l'un des deux panneaux lumineux de la Ville pourrait être dédié aux associations ou un nouvel endroit d'affichage, dès lors que cela répond aux normes des services dédiés. Le kiosque a été retiré dans l'optique de végétaliser le secteur. Un Adjoint sera missionné afin d'identifier un endroit à l'entrée de ville qui soit adéquat à l'affichage associatif.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h30.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 février 2024.

Belley, le 25 mars 2024

La secrétaire de séance,



Manon TURTSCHI



Le Maire,

Dimitri LAHUERTA

Procès-verbal adopté par le conseil municipal dans sa séance du jeudi 28 mars 2024